

# **Les droits fondamentaux à l'épreuve de la prison**

**30, 31 maggio e 1 giugno 2017**

## **Ecole d'été de Naples**

### **PROGRAMME**

**Mardi 30 mai**

9.30 – Séance d'ouverture

#### **Saluti**

**Magnifico Rettore, Prof. Gaetano Manfredi  
Direttore del Dipartimento di Giurisprudenza, prof. Lucio de Giovanni**

#### **Coordinatori**

**Prof. P. Beauvais  
Prof. C. Botta  
Prof. A. Cavaliere  
Prof. U. Hellmann  
Prof. A. Lucarelli  
Prof. S. Moccia  
Prof. R. Parizot**

**10.30-12.30 - 1<sup>er</sup> module : La privation de liberté dans les ordres juridiques nationaux**

**Sergio Moccia**, Professeur à l'Université de Naples Federico II « La fonction de la peine dans l'ordre juridique italien ».

**Antonio Nappi**, Chercheur à l'Université de Naples Federico II « Le système de sanctions italien ».

**Pascal Beauvais**, Professeur à l'Université Paris Nanterre, « La privation de liberté dans l'ordre juridique français ».

**Uwe Hellmann**, Professeur à l'Université Potsdam, « Les raisons et les limites de la peine étatique et la privation de liberté dans l'ordre juridique allemand » / « Grund und Grenzen legitimen staatlichen Strafens und Freiheitsentziehung in Deutschland ».

**14.30-18.30 – Atelier sur le 1<sup>er</sup> module : La privation de liberté dans les ordres juridiques nationaux**

***Questions particulières traitées :***

*« Les problèmes liés aux mesures de sûreté privatives de liberté (dont la détention provisoire) »*

**Clelia Iasevoli**, Professeur à l'Université de Naples Federico II « Les problèmes liés à la détention provisoire en Italie »

**Diana Stage**, Université de Potsdam, « Les restrictions particulières des droits fondamentaux de la personne mise en examen lors d'une détention provisoire » / « Besondere Einschränkungen der Grundrechte des Beschuldigten in der Untersuchungshaft »

*« Le fonctionnement du milieu carcéral »*

**Alberto Lucarelli**, Professeur à l'Université de Naples Federico II, « Il Governo e la Gestione del sistema penitenziario tra pubblico e privato »

**Clémentine Bories**, maître de conférences à l'Université Paris Nanterre, « Le milieu carcéral international : le cadre exceptionnel de la justice internationale pénale eu égard au respect des droits fondamentaux des prisonniers »

*« Les enfermements particuliers (les étrangers) »*

**Francis Habouzit**, doctorant contractuel à l'Université Paris Nanterre, « La détention des personnes radicalisées en France ».

**Jelena Aparac**, doctorante à l'Université Paris Nanterre, « Enfermement des migrants : détentions administratives, hot spots et camps de réfugiés ».

**Valentino Maisto**, docteur de recherche à l'Université de Naples Federico II, « Les détentions administratives applicables en matière de droit des étrangers ».

*« Les personnes atteintes d'un trouble mental »*

**Sara Lieto**, maître de conférences à l'Université Federico II, « La situation des détenus dans les hôpitaux psychiatriques judiciaires ».

**Francesco Marco de Martino**, Chercheur à l'Université de Naples Federico II, « Le rôle des mesures de sûreté privatives de liberté dans le système pénal italien »

**Mercredi 31 mai**

**9.30-14.00 – 2<sup>ème</sup> module : La dignité en milieu carcéral**

**Marc Touillier**, maître de conférences à l'Université Paris Nanterre, « L'évolution des droits des personnes détenues sous l'angle du droit international et français : entre espoir d'un véritable statut et maintien d'une simple « condition ».

**Valentina Masarone**, Professeur à l'Université de Naples Federico II « L'influence du droit européen sur les sanctions pénales et les conditions de détention en Italie ».

**Fabian Stam**, Université de Potsdam, « Limitation des droits fondamentaux pendant l'exécution des peines en Allemagne » / « Einschränkung der Grundrechte im Strafvollzug in Deutschland »

**Christophe Poirier**, doctorant et ATER à l'Université de Poitiers, « La prévention du suicide en détention au regard de l'article 2§1 de la Convention européenne des droits de l'homme »

**Questions particulières traitées :**

*« Le droit à la santé des détenus »*

**Maria Rita Magnotta**, docteur de recherche à l'Université Luigi Vanvitelli, « La protection du droit à la santé des détenus dans les arrêts des juges italiens »

**Ramona Tolksdorf**, Staatsanwaltschaft Potsdam, « Alte und kranke Menschen im Strafvollzug » / « Personnes âgées et personnes malades durant l'exécution de la peine »

*« Droit au respect des correspondances et de confidentialité »*

**Consiglia Botta**, Professeur à l'Université de Naples Federico II, « Droit de confidentialité des données personnelles des détenus ».

**Lorenza Lissa Geay**, doctorante à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et Université Paris -Nanterre, « Droit au respect de la vie privée et correspondance des détenus: les exemples de la France et de l'Italie »

**Anne-Sophie Ranaivo**, doctorante à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et ATER à l'Université Paris Nanterre « Les sorties de courte durée de détention à l'épreuve des droits fondamentaux: les permissions de sortir et autorisations de sortie sous escorte »

**15.00-18.00 – Atelier sur le 2<sup>ème</sup> module: La dignité en milieu carcéral**

***Questions particulières traitées :***

*« Quelle protection procédurale pour les détenus ? »*

**Armando de Crescenzo**, doctorant à l'Université de Naples Federico II « La protection juridictionnelle des droits des détenus ».

**Alix Giraud**, Université de Potsdam, « L'idée d'une « chance concrète » de sortie du milieu carcéral dans le cas d'une peine privative de liberté à vie » / « Die lebenslange Freiheitsstrafe und die Idee der „konkreten Chance“ der Entlassung »

**Paola Majello**, Professeur à l'Université de Naples Federico II, « Indemnisation des dommages de l'emprisonnement dans des conditions inhumaines ».

**Francesco Romano**, Université de Postdam, « Les obligations à impact social pour la réinsertion des ex-détenus » / « Sozialer Wirkungskredit für die Reintegration der Ex-Inhaftierten »

**Anja Groche**, Université de Potsdam, « Restriction des droits fondamentaux des prisonniers avec l'abolition des options thérapeutiques telle la castration volontaire » / « Die Grundrechtsverkürzung durch Abschaffung von Therapiemöglichkeiten am Beispiel der freiwilligen Kastration Strafgefangener »

**Jeudi 01 Juin**

**9h30-13h30**

**Atelier – Visite à la Prison de Naples –**

**15.00-16.00 – 3<sup>ème</sup> module : « Vie sociale et milieu carcéral »**

**Ludivine Richefeu**, doctorante à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, « L'univers carcéral et l'exercice des droits civiques. Le droit de vote des détenus français et britanniques à la lumière de la Convention et de la Cour européenne des droits de l'Homme ».

**Lisa Zierke**, Université de Potsdam, « Travail, formation professionnelle et formation continue en prison » / « Arbeit, Ausbildung und Weiterbildung im Strafvollzug ».

**16.00-17.00 Atelier sur le 3<sup>ème</sup> module : « Vie sociale et milieu carcéral »**

**Questions particulières traitées :**

*« Les femmes »*

**Daniela Mone**, maître de conférences à l'Université Luigi Vanvitelli « Maternité et grossesse en détention »

*« Les Mineurs »*

**Carlo Longobardo**, Professeur à l'Université de Naples Federico II « Le système de sanctions pénales applicables aux mineurs ».

**Alena Rudakouskaya**, Université de Potsdam, « L'exécution des peines pour les mineurs et ses particularités » / « Der Jugendstrafvollzug und seine Besonderheiten ».

**17.00-19.00 – En guise de conclusion : quelles alternatives à la prison ?**

**Marco Gioia**, docteur de recherche à l'Université de Naples Federico II, « Le rôle des sanctions pécuniaires et patrimoniales comme alternatives possibles à la peine privative de liberté ».

**Antonio Cavaliere**, Professeur à l'Université de Naples Federico II « Les alternatives à la détention à la lumière des projets de réforme en Italie ».

*Les alternatives à la détention en Allemagne*

**Moritz Schröder**, Université de Potsdam, « Les alternatives à l’incarcération en Allemagne »  
/ « Alternativen zur Freiheitsstrafe in Deutschland ».

*Les alternatives à la détention en France*

**Raphaële Parizot**, professeur à l’Université Paris Nanterre, « Les alternatives à la détention en France ».